



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
VAUREAL

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 21 décembre 2017 à 19h00

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Virginie PILARDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ (retard annoncé – arrivée à 19h30), Etienne GUERRERO, Paul MORATEL et Franck OLIVIER.

Absents excusés : Annick CRECY qui a donné pouvoir à Isabelle CRUBLE, et Aurélie DEREMETZ qui a donné pouvoir à Aline BOUDIN durant son absence de 19h00 à 19h30

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents jusqu'à et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Décès d'Odile SELLA AGNESE, Conseillère municipale

Le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Odile SELLA AGNESE, Conseillère municipale décédée le 7 décembre 2017. Une minute de silence est observée.

Election du secrétaire de séance

Virginie PILARDEAU est élue secrétaire de séance.

Installation d'Etienne GUERRERO, Conseiller municipal

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Etienne GUERRERO est installé Conseiller municipal, à la suite du décès de Mme SELLA AGNESE.

Démission d'Eric MOTTIER, Conseiller municipal

Par courrier du 12 décembre 2017, Eric MOTTIER a adressé au Maire et au Conseil municipal sa démission en tant que Conseiller municipal pour des raisons personnelles.

Installation de Paul MORATEL, Conseiller municipal

Le Maire informe qu'après avoir pris contact avec Nathalie BELLOCHE, par courrier en date du 18 décembre, cette dernière indiquait ne pas souhaiter occuper le poste laissé vacant à la suite de la

démission d'Eric MOTTIER. Le maire ajoute qu'il a pris contact avec M. Paul MORATEL et que ce dernier a accepté de siéger au CM.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Paul MORATEL est installé Conseiller municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 13 octobre 2017

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 13 octobre 2017 est approuvé avec 13 voix pour, une abstention (Paul MORATEL) et une contre (Franck OLIVIER).

Aménagement de la voie verte et passage inférieure sous la RD 28

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été convenu avec les services du département le 18 septembre 2017 qu'une autre rencontre aurait lieu avant la fin de l'année 2017 concernant la réalisation d'une voie douce au niveau de la RD28 et de la sécurisation de la D81 donnant accès à Saillancourt.

Cette seconde réunion, à laquelle tous les élus municipaux ont été invités, a eu lieu le vendredi 8 décembre 2017. Le maire accompagné de Dominique PAPILLON, Régis RICORDEAU, Daniel DEVAUCHELLE, Paul LINZA et Franck OLIVIER a été reçu par M. Yannick BOËDEC, Conseiller Départemental délégué aux routes, entouré des techniciens des services du département Didier JUVENCE, Pierrick VOGRIN, Olivier LEFEVRE, et de Mme Sylvie COUCHOT conseillère départementale du canton de Vauréal.

Il a été indiqué que la réalisation du giratoire représentait une dépense de 1,43 million d'€ TTC, tandis que la voie verte entre le Village et Saillancourt a été chiffrée à 900 000 € TTC

Pour cette seconde phase de travaux, une demande de subvention à hauteur de 50 % du montant de travaux a été sollicitée auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au titre de la Politique vélo.

Le conseil régional devrait valider cette subvention en mars 2018, les études d'exécution et les acquisitions foncières sont prévues en 2018 et un démarrage des travaux est programmé au printemps 2019 sous réserve de l'inscription de ces travaux au budget départemental 2019. La voie verte aura une largeur de 4 mètres, réduite à 3 mètres par certains endroits et empruntera le tracé de l'ancienne voie ferrée. Au niveau de Saillancourt 3 variantes ont été étudiées, une variante arrivant au centre du hameau longeant la RD 81, une variante sud empruntant la rue du Charné et une variante Nord empruntant l'ancienne voie ferrée. La solution retenue est la variante centre avec un élargissement du trottoir de la rue de la Vallée côté nord créant ainsi une bande avec alternat.

Les acquisitions foncières chez Mr et Mme GOSSELIN et Mr et Mme PIERDON sont prévues en 2018.

Les services du département ont également annoncé que le passage inférieur sous la RD 28 ferait l'objet d'une phase 3 sans préciser la date de réalisation des travaux. En attendant la réalisation du passage, des fourreaux seront installés en bordure de la RD 28 pour permettre la pose de feux tricolores pour les piétons et les cyclistes voulant traverser la voie. La pose des feux n'est pas prévue pour juin 2018, au moment de la mise en service du giratoire, mais les élus en reparleront avec les services du département.

Alain BEZARD, maire-adjoint, se demande si la pose des feux tricolores ne va pas condamner la réalisation du passage inférieur sous la RD 28.

Le maire rappelle que la déclaration d'utilité publique a été prise en 2014 et est valable 10 ans.

Les élus continueront à intervenir auprès du conseil départemental pour obtenir la 3^{ème} et dernière phase des travaux, à savoir le passage inférieur sous la RD 28.

Le maire précise qu'en ce qui concerne le point d'arrivée de la voie verte au niveau du village, il a demandé au service du département d'étudier une solution permettant de sécuriser les cyclistes et les piétons entre la ferme Malingre et l'impasse des Roches.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)

Aline BOUDIN, adjointe au maire, expose que le conseil communautaire de la CCVC du jeudi 14 décembre 2017 a approuvé la modification de ses statuts. Il convient à chacune des communes de la CCVC de délibérer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC).

GEMAPI : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette et de la Montcient (SIBVAM)

Dominique PAPILLON, adjoint au maire et Président du SIBVAM, explique que le conseil syndical du SIBVAM du vendredi 15 décembre 2017, a approuvé la modification de ses statuts pour être en conformité avec la loi GEMAPI qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Lors de cette réunion, il a été rappelé le projet de création d'un

syndicat mixte rive droite de Seine regroupant les bassins versants de l'Aubette de Meulan, de la Montcient, du ru de Fontenay et des ru du Roy, en fusionnant les syndicats qui en ont actuellement la gestion, à savoir le SIBVAM, le SMIGERMA, le SIBVVVR et la commune de Fontenay-Saint-Père.

Dominique PAPILLON, souhaite également que le Conseil municipal soutienne la motion exprimée par le SIBVAM et les syndicats du SMIGERMA et du SIBVVRR proposant ensemble une nouvelle gouvernance adaptée à la mise en œuvre de la GEMAPI et aux spécificités du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec 13 voix pour et deux abstentions (Paul MORATEL et Franck OLIVIER) la modification des statuts du SIBVAM ainsi que la motion présentée par le SIBVAM.

Changement des horaires des écoles élémentaire et maternelle de la commune pour la rentrée 2018/2019

Conformément au Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil d'école du 10 novembre 2017, a proposé de revenir à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018.

Dans la mesure où il est nécessaire de maintenir une durée de 1h45 pour permettre le bon déroulement des deux services de restauration, il va falloir modifier de 15 minutes l'horaire du début de journée (9h00) ou de fin de journée (16h30).

Il semble que la proposition d'avancer le début de journée à 8h45 (au lieu de 9h00) soit la solution qui conviendrait au plus grand nombre au lieu d'une fin de journée à 16h45 (au lieu de 16h30).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité le retour de la semaine à 4 jours à compter de septembre 2018, dans les écoles de Sagy.

Après consultation auprès de l'association de parents d'élèves et des enseignants, le conseil municipal sera appelé à prendre une décision pour les nouveaux horaires

Renouvellement du bail commercial – Le Comptoir de Petites Auges

Alain BEZARD, adjoint au maire explique qu'une rencontre en mairie de Sagy a eu lieu le mardi 11 juillet 2017, à 15h30 avec le maire, Alain BEZARD et Daniel DEVAUCHELLE et Maître Smina BENNAI, avocate et Eric LEPVRIER représentant de l'indivision RICHOMME, propriétaire des murs du café du comptoir des petites auges.

Les propositions des consorts RICHOMME, représentée par maître BENNAI, sont les suivantes :

Option A : commerce

Bail commercial comprenant :

RDC : le commerce (salle de café restaurant, pièce avec lavabo, double WC et cuisine, chaufferie, cave)

Loyer annuel de 9 600 € soit 800 € par mois à compter de la signature du bail.

Option B : commerce + logement

Bail commercial comprenant :

RDC : le commerce (salle de café restaurant, pièce avec lavabo, double WC et cuisine, chaufferie, cave)

Etage : avec accès par escalier situé au fond du bar : séjour ouvert sur une cuisine, chambre, buanderie et WC. Installation d'un nouvel escalier donnant accès aux combles.

Combles : situés au-dessus de ce logement comprenant deux chambres, salle de bain et WC

Loyer annuel de 19200 € soit 1600 € par mois à compter de la livraison des travaux.

Dans le cas de l'option B, la signature du bail et la livraison des travaux le loyer sera exceptionnellement de 800 € par mois

Au mois de juillet Maître BENNAI a indiqué que quelle que soit l'option retenue (A ou B), l'arriéré de loyer correspondant à 1500 € moins 803,30 soit 696,70 € par mois depuis le 1er janvier 2015 ne serait pas réclamé à la commune.

Alain BEZARD indique que par courrier du 7 décembre 2017, maître BENNAI confirme le montant du loyer proposé au mois de juillet 2017 mais par contre indique que la commune de Sagy reste redevable des

arriérés de loyers pour les années 2015, 2016, et 2017, soit 8 360,04 € X 3. Après contestation de la mairie en date du 14 décembre 2017, maître BENNAI a indiqué que les conjoints RICHOMME acceptaient de ne réclamer que deux années d'arriérés soit 8 360,04 € pour 2016 et 2017.

Lors de sa réunion du mardi 19 décembre à 18h30, la commission municipale vie communale et culturelle propose au Conseil municipal de se prononcer en faveur de l'option A, uniquement le commerce pour un loyer de 800 € mensuel et de refuser catégoriquement les arriérés complets du 01/01/2015 jusqu'à la signature du nouveau bail conformément aux accords qui avaient été convenus en mairie de Sagy entre les deux parties le mardi 11 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- d'accepter le renouvellement du bail commercial avec les conjoints RICHOMME à savoir

L'option A : commerce

Bail commercial comprenant :

RDC : le commerce (salle de café restaurant, pièce avec lavabo, double WC et cuisine, chaufferie, cave)

Loyer annuel de 9 600 € soit 800 € par mois à compter de la signature du bail avec 13 voix pour et 2 abstentions (Franck OLIVIER et Paul MORATEL).

- de refuser de payer les arriérés du 01/01/2015 jusqu'à la signature du bail réclamés par les conjoints RICHOMME avec 13 voix pour et 2 abstentions (Franck OLIVIER et Paul MORATEL).

- de donner l'autorisation au maire d'ester en justice si besoin, dans le cadre de cette réclamation d'arriérés, 13 voix pour et 2 abstentions (Franck OLIVIER et Paul MORATEL).

SIERC : demande de programme 2018 rue de la Vierge et ruelle des Raidillons

Dominique PAPIILLON, adjoint au maire, informe le Conseil municipal qu'une programmation 2018 du SIERC a été adoptée en conseil syndical du mardi 12 décembre 2017. Cette programmation a inclus le souhait du comité voies et réseaux de la commune de Sagy pour enfouir les réseaux de la rue de la Vierge et de la ruelle des Raidillons.

Le coût de ces travaux est estimé à 117 386 € HT pour 220 mètres linéaires de travaux.

La participation communale serait de 30 % soit 35 215,80 € HT. Les crédits seront proposés à l'inscription du budget primitif communal 2018.

Décision modificative n°2

Afin de pouvoir procéder au paiement du FPIC et de charges liées au traitement du personnel communal, il est proposé la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 011 : - 5 611 €

Article 615522 : - 5 211 €

Article 6236 : -400 €

Chapitre 012 : + 2 394 €

Article 6453 : + 2 394 €

Chapitre 014 : + 2 817 €

Article 739223 (FPIC) : + 2 817 €

Chapitre 65 : + 400 €

Article 6553 : + 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°2 avec 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

Intervenant pédagogique musical venant en remplacement du SIMVVO

Aline BOUDIN, adjointe au maire, explique que compte tenu de l'arrêt des cours d'éveil municipal par le SIMVVO, il est proposé de faire appel à la société Art à Z création pour animer 5 séances pour les enfants des écoles de Sagy. Le coût total est de 1 250 € TTC pour 5 jours de prestation. Un beau spectacle a été présenté le vendredi 15 décembre 2017 dans la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, adopte avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) cette décision

Voyage scolaire 2018

Aline BOUDIN, adjointe au maire indique que l'école a programmé un séjour de 2 au 4 mai 2018 à Cherbourg. Hélène LETURCQ, directrice de l'école de Sagy a présenté une demande de subvention communale dans le cadre de ce voyage scolaire.

Le coût total du séjour est de 8 902,38 € TTC soit un prix par élève de 222,70 €. Les familles participent au financement de ce voyage à hauteur de 90 € par participant.

Il reste à financer est de 5 308,38 € (hors assurance) et des actions sont menées au sein de l'école pour prendre en charge une partie de cette somme, notamment en collaboration avec l'APRES.

En ce qui concerne le transport, la commune a pour habitude de prendre en charge ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de subvention de la directrice de l'école de Sagy pour prendre en charge le transport de ce voyage scolaire à savoir 2 661,14 €. Cette somme sera inscrite au vote du budget primitif 2018.

Fête de l'épouvantail 2018

Sandrine BILLARD, adjointe au maire, informe que la prochaine fête de l'Epouvantail aura lieu le dimanche 25 mars 2018, de 13h00 à 18h00 et à cette occasion de nombreuses animations seront proposées aux visiteurs."

Les tarifs de la Fête de l'Epouvantail sont proposés comme suit :

Animations : 1,50 €

Buvette/Restauration

- Canettes : 2 €
- Bières Vexin : Vélocasse 33 cl 2,20 €, blonde 33 cl 2 €, ambrée 2 €
- Eau : 1 €
- Café : 1 €
- Thé : 1 €
- Chocolat : 1 €
- Crêpe nature : 1 €
- Crêpe sucre : 1,50 €
- Crêpe Nutella : 2 €
- Sandwich : 3 €

Lots aux lauréats des concours :

Lauréats Catégorie 1	Lauréats Catégorie 2	Lauréats Catégorie 3
1 ^{er} prix d'une valeur de 100 €	1 ^{er} prix d'une valeur de 100 €	1 ^{er} prix d'une valeur de 50 €
2 ^{ème} prix d'une valeur de 70 €	2 ^{ème} prix d'une valeur de 70 €	2 ^{ème} prix d'une valeur de 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de la fête de l'épouvantail 2018.

Animation du musée de la Moisson « du mouton à la laine »

Sandrine BILLARD, adjointe au maire, présente un projet d'animation en partenariat avec la ferme d'Ecancourt et le musée de la Moisson qui aurait lieu le dimanche 10 juin 2018.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Adulte = 9 €

Enfant = 5 €

Famille de 2 adultes et 2 enfants = 24 € +3 € par enfant supplémentaire

Groupe de 10 personnes et plus = 7 € par personne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de la fête de l'animation « du mouton à la laine » prévue pour 2018.

Renouvellement de la convention avec ADAPTE 95

Aline BOUDIN, adjointe au maire, informe le Conseil municipal que la convention avec ADAPTE 95 a été renouvelée pour l'année scolaire 2017/2018. Dans ce cadre, un animateur intervient à la pause méridienne de 12h à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire pour un montant total de 6 917 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec ADAPTE 95.

Nouvelle secrétaire de mairie

Le maire informe qu'Isabelle PETIT, secrétaire de mairie depuis le 1^{er} avril 2015, va quitter Sagy pour rejoindre la commune de Butry sur Oise, où elle a été recrutée en tant Directeur Général des Services. Il ajoute que c'est Aurélie FRANCOIS, venant de la commune de Triel sur Seine, qui va lui succéder à partir du 2 janvier 2018.

Heureux évènements

Le maire informe que deux agents communaux attendent un heureux évènement pour 2018, à savoir Laura RENARD, animatrice culturelle et Marisa GONCALVES, agent polyvalent.

Aline BOUDIN annonce qu'elle est grand-mère depuis quelques jours.

PLU

Franck OLIVIER, conseiller municipal demande au maire pour quelles raisons la réunion publique du PLU a été annulée. Le maire indique qu'elle a été reportée en janvier en raison du spectacle de Noël proposé le même jour avec tous les enfants des écoles, le fait que la chambre d'agriculture a demandé au bureau d'études LDL de modifier le plan de zonage et également en raison du décès d'Odile SELLA AGNESE dont la cérémonie s'est déroulée le jeudi 14 décembre 2017 dans la salle des fêtes.

Le maire précise qu'une réunion de travail sur le PLU sera organisée début janvier 2018 avec le bureau d'études LDL afin d'examiner en détail les plans de zonage et le règlement du PLU avant la réunion publique qui aura lieu lors de la deuxième quinzaine de janvier 2018. Tous les élus sont invités à être présents pour cette réunion.

Virginie PILLARDEAU, conseillère municipale, souhaite que cette rencontre soit programmée en fin de journée afin que le maximum d'élus puisse y participer.

Paul MORATEL, conseiller municipal, souhaite que la date soit connue très rapidement afin que chacun puisse s'organiser pour participer à la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h50.

Fait à Sagy, le 15/01/18

Le Maire,

Guy PARIS